

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2023 à 20h

Date de la convocation : 07 avril 2023.

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 0
Votants : 9

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215300492-20230413-2023-04-03-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Publication : 08/07/2022

Pour le Maire, Loïc BROUSSEY

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. Loïc BROUSSEY, M. Christophe CAURIER, Mme Christelle DURU (arrivée à 20h21), Mme Morgane GUÉGUEN, Mme Annick GUÉRAULT, M. François PALUSSIÈRE, Mme Chantal PHELIPOT (arrivée à 20h12), Laurent THEBAUD, Mme Rachelle TORCHY.

Étaient absents excusés les Conseillers Municipaux suivants :

M. Jean CAILLET, Mme Magali GRUDÉ, Mme Sonia LOISEAU, M. David POMMIER, M. Laurent THEBAUD

Mme Annick GUÉRAULT a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

N°2023-04-03 : Vote du compte administratif 2022

M. Christophe CAURIER, adjoint aux finances, présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	683 685,58	G	442 508,54
	Section d'investissement	B	29 130,49	H	422 532,20
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	241 177,04 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	272 835,16 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
Total (réalisations + reports)		= A+B+C+D	985 651,23	= G+H+I+J	1 106 217,78
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	65 000,00	L	212 499,00
	TOTAL des restes à réaliser à Reporter en N+1	= E+F	65 000,00	= K+L	212 499,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	683 685,58	= G+I+K	683 685,58
	Section d'investissement	= B+D+F	366 965,65	= H+J+L	635 031,20
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 050 651,23	= G+H+I+J+K+L	1 318 716,78

Le maire Loïc BROUSSEY, quitte la salle du Conseil et M. Christophe CAURIEU, adjoint aux finances, prend la présidence de la séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215300492-20230413-2023-04-03-AI
Accusé certifié exécutoire
Publication en ligne le 13/04/2023
Pour le Maire, Loïc BROUSSEY

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Loïc BROUSSEY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, le Conseil Municipal :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

(Résultat du vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Loïc BROUSSEY

Pour le Maire empêché
La Première Adjointe
Annick GUÉRAULT

